

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

Séance du 10 décembre 2025
Délibération n°2025-12-01

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-cinq
En exercice :	16
Délégués présents :	11
Suppléants (avec voix) :	0
Suppléants (sans voix) :	0
Pouvoirs :	0
Titulaires excusés :	1
Titulaires absents :	4
Votes exprimés :	11
	Date de convocation et d'affichage : 04 décembre 2025
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Henri CHAUMONTET, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Monsieur Roland NEYROUD	
Délégués suppléants :	
■ <i>Avec voix</i> : /	
■ <i>Sans voix car titulaires présents</i> : /	
Pouvoirs :	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur André BOUCHET	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5217-10-6 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2024-02-02 en date du 28 Février 2024 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2025-04-05 en date du 09 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2025-09-02 en date du 17 septembre 2025 approuvant la décision modificative du budget n°1 ;

CONSIDERANT l'exécution budgétaire de l'année 2025,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés entre différents chapitres de la section d'investissement et de fonctionnement sur l'exercice 2025 faisant suite à un travail de mise à jour partielle des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la reprise des subventions transférables reçues au compte de résultat,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'écritures d'ordre sans incidence sur les comptes de résultat,

CONSIDERANT qu'une décision modificative est nécessaire,

Entendu l'exposé, après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la décision modificative du budget n° 2 présentée et
- PREND ACTE que cette décision engendre :

74029 Code INSEE	SYNDICAT DE RIVIERES DES USSES BUDGET PRINCIPAL	DM n°2 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-731 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	22 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpté résult.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 500.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	22 500.00 €	0.00 €	22 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	22 500.00 €	0.00 €	22 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13912-731 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-731 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918-731 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	9 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031-731 : Amort. frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 500.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	22 500.00 €	0.00 €	22 500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	22 500.00 €	0.00 €	22 500.00 €
Total Général	45 000.00 €		45 000.00 €	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

à la section de fonctionnement :

- une augmentation des dépenses à hauteur de 22 500 €,
- une augmentation des recettes à hauteur de 22 500 €,

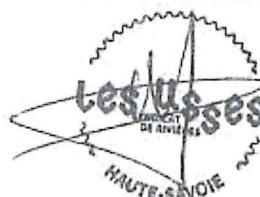
à la section d'investissement :

- une augmentation des dépenses à hauteur de 22 500 €,
- une augmentation des recettes à hauteur de 22 500 €,

au Budget principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président du Syr'Usses,
Jean-Yves MÂCHARD



Le secrétaire de séance
Jean-Marc BOUCHET